

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
DE MONTREAL

Lecture du Dimanche

Publiée avec l'approbation de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Montréal.

Paraissant le Samedi.



PRIX DE L'ABONNEMENT :

Une piastre par an, payable d'avance. Le numéro 2 cts.

Bureaux de " La Semaine Religieuse " à l'Archevêché de Montréal.

DIRECTEUR : M. l'abbé J. M. Emard.

Permis d'imprimer : L. D. A. MARECHAL, V. G., Administrateur.

SOMMAIRE

Vingt-sixième dimanche après la Pentecôte. — Lettre Encyclique de Notre Saint Père le Pape Léon XIII au peuple d'Italie, (suite). — Le mariage clandestin. — Les mitaines d'une poupée, P. N. B. — La prière du soir au foyer domestique. — Le R. P. Pascal, O. M. I. — Départ l'un après l'autre et rencontre dans l'éternité. — Chronique. — Nouvelles religieuses. — Décès.

PRIERES DES QUARANTE-HEURES

DIMANCHE	23 NOVEMBRE	— Ste-Cécile de Valleyfield.
MARDI	25 “	— Ste-Emélie.
JEUDI	27 “	— St-Patrice de Sherrington.
SAMEDI	29 “	— Toutes les Eglises.

FETES DE LA SEMAINE

DIMANCHE	23 Novembre	— 26 P. S. Clément, P. M. d.
LUNDI	24 “	— S. Jean de la Croix, C., d.
MARDI	25 “	— Ste-Catherine, V. M., d.
MERCREDI	26 “	— S. Pierre d'Alex., E. M., s.
JEUDI	27 “	— S. Léonard de P. Maur., C., d.
VENDREDI	28 “	— SS. Irenée et Comp. MM., d.
SAMEDI	29 “	— Vigile de S. André.

OFFICES EXTRAORDINAIRES

Annonce de l'Avent.

Cathédrale. — Dimanche 23. A 7 heures du soir, ouverture de la retraite des dames et demoiselles. Elle se terminera vendredi matin.

Lundi, mardi, mercredi et jeudi, messe à 8 heures, suivie du sermon; le soir à 7 heures, sermon et salut.

Mercredi 26, à 7 heures, grand'messe pour les bienfaiteurs de l'Archevêché.

Vendredi 28, messe de la retraite à 7 heures.

Eglise St-Pierre. — Dimanche le 23, à 4½ heures, p. m., ouverture de la retraite des dames et des demoiselles qui n'appartiennent pas aux congrégations; elle se continuera pendant toute la semaine. Les heures des exercices seront comme suit: le matin à 8 heures, messe suivie d'une instruction; l'après-midi, à 2 heures, sermon; le soir à 7½ heures, sermon. Les prédicateurs seront les RR. PP. Jodoïn et Legault.

Eglise St-Jacques. — Dimanche le 30, à 7½ heures, p. m., ouverture de la retraite des jeunes gens.

DIMANCHE 23. — Solennité du titulaire de saint Grégoire Thaumaturge, sainte Elisabeth, saint Félix de Valois, saint Columban, sainte Cécile, et saint Léonard de Port-Maurice. Fête de celui de saint Clément à Beauharnois.

A V I S

Comité de rédaction de la SEMAINE RELIGIEUSE :

Messieurs Emard, Bruchési et Archambault.

Pour les abonnements et l'administration s'adresser à M. l'abbé J. A. Vaillant, à l'Archevêché.

IMPRIMERIE ANT. ROBERT, 103, Rue St-Urbain.

VINGT-SIXIEME DIMANCHE APRES LA PENTECOTE

« L'un sera pris et l'autre laissé. »

I. Ils seront séparés les uns des autres, dit l'Évangile. La cause qui dans ce monde tient en suspens le glaive de la justice de Dieu, c'est le mélange des bons et des mauvais. Le temps actuel est le temps des épreuves et de la patience. Mais aux approches du jugement, commencera la moisson, et le froment sera séparé de la paille. Les esclaves du péché, les hommes de plaisir, les serviteurs inutiles, les vierges infidèles, tous ceux qui auront assujéti l'esprit à la chair, la grâce à la nature, les dons de Dieu à la vanité, se trouveront soudainement et irrévocablement séparés de Dieu, séparés de l'Eglise, séparés des élus. Terrible menace ! Etre banni à jamais de tout amour, de toute lumière, pour tomber dans un oubli éternel, dans un éternel désespoir ! Cette pensée devrait frapper toutes les consciences et les réveiller de leur sommeil.

II. Que celui qui est dans son champ, ajoute l'Évangile, ne retourne pas en arrière ; parole qui a été expliquée par Jésus-Christ lui-même : « Quiconque, après avoir mis la main à la charrue, regarde en arrière, n'est pas digne de moi. » L'apôtre saint Pierre nous dit d'une autre part qu'il vaudrait mieux n'avoir jamais connu les douceurs du service de Dieu, que de les abandonner après les avoir goûtées. Si donc nous avons commencé, ne songeons qu'à continuer, à persévérer sans reculer d'un pas. Ne pensons plus aux choses que nous avons quittées ; ne regrettons pas les chaînes que nous avons brisées.

Le plus sûr moyen de ne pas rétrograder, c'est de ne jamais cesser de marcher en avant. Il faut dire avec saint Paul : Je n'applique à oublier ce qui est derrière moi, pour me rapprocher de plus en plus vers le but où je tends ; je cours jusqu'au bout de la carrière, afin d'arriver à la bienheureuse patrie.

Il y a quelque chose de plus beau que d'être un grand homme, c'est d'être un grand cœur.

Marie Jenna.

LETTRE ENCYCLIQUE

DE

NOTRE TRES SAINT PERE LE PAPE LEON XIII

Pape par la divine Providence

Aux Evêques, au Clergé et au peuple d'Italie

(Suite).

Sans rien exagérer, tel est bien aussi l'état actuel de la religion en Italie et tel l'avenir qu'on peut prévoir pour elle. Dissimuler la gravité de la situation serait une erreur funeste ; la reconnaître telle qu'elle est et lui faire face avec la prudence et la force évangélique, en déduire les devoirs qu'elle impose à tous les catholiques et à Nous spécialement, qui, comme pasteurs, devons veiller sur les fidèles et les conduire au salut, c'est entrer dans les vues de la Providence, c'est faire œuvre de sagesse et de zèle pastoral. En ce qui nous concerne, Notre devoir apostolique Nous impose de protester hautement de nouveau contre tout ce qui s'est fait, qui continue à se faire et se trame en Italie contre la religion. Défenseur et protecteur des droits sacrés de l'Eglise et du Pontificat, Nous repoussons ouvertement et Nous dénonçons au monde catholique les outrages que l'Eglise et la Papauté ne cessent de recevoir, spécialement à Rome, et qui rendent le gouvernement de la catholicité plus difficile et Nous font une condition plus grave et plus indigne. C'est pourquoi, Vénérables Frères, Nous faisons appel à votre zèle et à votre amour des âmes, afin que, pénétrés de la gravité du danger où elles sont de se perdre à jamais, vous avisiez aux remèdes, vous vous employiez tout entiers à conjurer le péril. Aucun moyen en votre pouvoir ne doit être négligé ; toutes les ressources de la parole, toutes les industries de l'action, tout l'immense trésor de secours et de grâces que l'Eglise place entre nos mains sont à employer pour la formation d'un clergé instruit et pleinement animé de l'esprit de Jésus Christ, pour l'éducation chrétienne de la jeunesse, l'extirpation des mauvaises doctrines, la

défense des vérités catholiques, la conservation du caractère et de l'esprit chrétien des familles.

Quant au peuple catholique, il est nécessaire avant tout qu'il soit instruit de l'état des vraies choses en Italie au sujet de la religion, du caractère essentiellement religieux qu'a pris la lutte contre le Souverain Pontife, et du but véritable auquel on tend constamment, afin qu'il voie à la lumière des faits de combien de manières on lui tend des embûches au point de vue religieux, et qu'il se persuade des dangers qu'il court d'être dépouillé du trésor inestimable de la foi. L'esprit convaincu de cette vérité, et sûr d'ailleurs que sans la foi il est impossible de plaire à Dieu et de se sauver, les fidèles comprendront qu'il s'agit du plus grand, pour ne pas dire de l'unique intérêt que chacun a le devoir ici-bas de garantir, de mettre avant tout en sûreté, au prix de n'importe quel sacrifice, sous peine d'encourir un malheur éternel. Ils comprendront en outre facilement que, puisque ce temps est un temps de lutte acharnée et à ciel ouvert, ce serait une honte de désertir le champ de bataille et de se cacher. Le devoir est de rester au poste et de s'y montrer à visage découvert, par la foi et par les œuvres de véritables catholiques, et cela tant pour honorer la foi qu'ils professent et glorifier Celui dont ils suivent les étendards, que pour ne pas encourir la souveraine disgrâce d'être désavoués au dernier jour et de n'être pas reconnus pour siens par le Juge Suprême, qui a déclaré que qui n'est pas avec lui est contre lui. Sans ostentation, comme sans timidité, qu'il donnent des preuves de ce vrai courage qui naît de la conscience qu'on remplit un devoir sacré devant Dieu et devant les hommes. A cette franche profession de foi, les catholiques doivent unir la plus grande docilité et l'amour le plus filial pour l'Eglise, la soumission la plus sincère aux évêques, un dévouement et une obéissance absolue au Pontife romain. Enfin, qu'ils reconnaissent combien il est indispensable qu'ils s'éloignent de tout ce qui est l'œuvre des sectes ou reçoit d'elles protection et impulsion, comme étant souillé par le souffle antichrétien qui les anime ; qu'ils s'adonnent au contraire avec activité, courage et constance, aux œuvres catholiques, aux associations et institutions bénies par l'Eglise, encouragées et soutenues par les évêques et le Pontife romain !

Et comme le principal instrument dont se servent les ennemis est la presse, en grande partie inspirée et soutenue par eux, il

faut que les catholiques opposent la bonne presse à la mauvaise, pour la défense de la vérité et de la religion et pour le soutien des droits de l'Eglise. Et, de même que c'est la tâche de la presse catholique de mettre à nu les perfides desseins des sectes, d'aider et de seconder l'action des pasteurs, de défendre et de promouvoir les œuvres catholiques, ainsi c'est le devoir des fidèles de soutenir la bonne presse, soit en refusant ou en retirant toute faveur à la mauvaise, soit en concourant directement, chacun dans la mesure de ses moyens, à la faire vivre et prospérer ; en quoi Nous croyons que jusqu'à présent en Italie on n'a pas fait assez. Enfin, les enseignements par Nous adressés à tous les catholiques, et spécialement ceux qui sont contenus dans l'Encyclique *Humanum genus* et dans l'Encyclique *Sapientie christiane*, doivent être particulièrement appliqués et inculqués aux catholiques d'Italie. Que si, pour rester fidèles à ces devoirs, ils ont quelque chose à souffrir, quelque sacrifice à faire, ils se rappelleront que le royaume des cieux souffre violence et qu'on ne le peut conquérir qu'en se faisant violence ; ils se rappelleront que celui qui s'aime lui-même, ou qui aime ses biens plus que Jésus-Christ, n'est pas digne de lui. L'exemple de tant d'invincibles héros qui dans tous les temps ont tout sacrifié généreusement pour la foi, l'assistance singulière de la grâce qui rend doux le joug de Jésus-Christ et léger son fardeau leur seront d'un puissant secours pour retremper leur courage et les soutenir dans ce glorieux combat.

Nous n'avons considéré jusqu'ici, dans l'état présent des choses en Italie, que le côté religieux, comme étant celui qui, pour Nous, est le principal et qui Nous concerne en propre, en raison de Notre charge apostolique. Mais il est à propos de considérer aussi le côté social et politique, afin que les Italiens voient que ce n'est pas seulement l'amour de la religion, mais bien encore le plus sincère et le plus noble amour de la patrie qui doit les déterminer à s'opposer aux efforts impies des sectes. Il suffit, pour s'en convaincre, de considérer quel avenir préparent à l'Italie, dans l'ordre social et politique, des gens qui ont pour but — ils ne le cachent pas — de faire une guerre sans trêve au catholicisme et à la Parauté.

(A suivre).

LE MARIAGE CLANDESTIN

Nous sommes encore obligés de revenir aujourd'hui sur ce sujet.

Mais avant d'aller plus loin, nous devons faire quelques observations.

Nous n'avons pas voulu venir à la rescousse du *Mail*, mais seulement donner à la *Patrie* un renseignement qu'elle disait de mander de bonne foi.

En second lieu, en citant le texte du prône de la Quasimodo, nous étions parfaitement à la question posée par la *Patrie* : Le mariage de deux catholiques est-il reconnu valable par le clergé catholique de cette province, s'il a été célébré par un ministre protestant ?

Seulement il ne faut pas changer le sens de la réponse donnée dans notre dernier numéro ; il n'est pas dit que le mariage étant un des sacrements de l'Eglise catholique, les catholiques qui vont chercher en dehors du clergé de leur Eglise un chrétien qui les unisse, ne sont pas liés par un sacrement ; et qu'il s'en suit que leur union n'est point conforme aux prescriptions de l'Eglise romaine.

Mais bien :

.....lorsque deux catholiques de cette province vont se présenter devant un ministre hérétique pour contracter mariage, CE MARIAGE EST NUL, et alors, au scandale et à l'apostasie dont ils se rendent coupables, se joint le danger de passer leur vie dans un état de concubinage et de damnation.

Où le voit, la différence est grande entre le texte cité par nous, et l'interprétation donnée par la *Patrie*.

Dans le cas tel que présenté, le mariage n'est donc pas valable, non seulement en tant que sacrement, mais de plus en tant que contrat, parce que, d'après la doctrine de l'Eglise, le mariage chrétien c'est le contrat lui-même élevé à la dignité de sacrement ; le contrat et le sacrement sont inséparables ; l'un n'existe pas sans l'autre, si l'un est nul, l'autre est pareillement nul, et de nul effet, et il n'y a point d'union matrimoniale.

Samedi, la *Patrie* renouvelait sa question, qu'elle posait cependant cette fois d'une manière plus générale.

En vertu d'un décret du Concile de Trente, les chrétiens mariés par un autre chrétien, — par un homme qui croit à la Très Sainte Trinité, — ne sont-ils pas bien mariés et pourraient-ils convoler à de nouvelles noces du vivant de l'autre époux sans commettre d'adultère ?

Remarquons d'abord que cette définition du chrétien n'est pas du tout exacte ; un juif professerait la croyance à la Très Sainte Trinité qu'il ne serait pas chrétien pour cela ; chrétien veut dire disciple et serviteur de Jésus-Christ, et c'est le baptême qui fait chrétien ; les chrétiens, dans le sens canonique, sont donc ceux qui ont reçu le sacrement de baptême.

Voici maintenant le décret du Concile de Trente sur le sujet qui nous occupe.

« Quand à ceux qui entreprendraient de contracter mariage
« autrement qu'en la présence du curé ou de quelqu'autre prêtre
« avec permission du curé ou de l'Ordinaire et en la présence de
« deux ou trois témoins, le saint Concile les rend absolument inha-
« biles à contracter de la sorte et ordonne que les mariages ainsi
« contractés soient tenus pour nuls et invalides comme par le
« présent décret il les rend nuls et invalides.....

« De plus il ordonne que ce décret commence d'avoir force dans
« chaque paroisse après trente jours à partir de celui où la pre-
« mière publication y aura été faite. »

Or, ce décret, — qui dit juste le contraire de ce que pensait la *Patrie*, — a été et est publié chaque année dans toutes les paroisses de la province de Québec ; donc il y est en force.

La conséquence rigoureuse, c'est que, dans la province de Québec, — en tenant compte de toutes les mitigations et concessions faites par l'autorité suprême de l'Eglise, — les mariages célébrés entre catholiques autrement qu'avec la solennité requise par le Concile de Trente sont nuls ; il n'y a point de mariage, partant point de sacrement ni de contrat valable.

En disant que cette union est légale, la *Patrie* fait encore erreur, car, sur ce point, notre loi civile est parfaitement d'accord avec la loi ecclésiastique, comme le prouvent le Code, et des jugements restés célèbres.

Mais, insiste la *Patrie*, *ceux qui sont ainsi mariés peuvent-ils donc convoler à de nouvelles noces du vivant de l'autre sans commettre d'adultère ?*

La réponse n'est pas difficile.

Ainsi que nous l'avons expliqué plus haut, partout où il est en

vigueur, le decret du Concile de Trente fait de la clandestinité un empêchement dirimant. Ceux qui, dans ces endroits, entreprennent de contracter mariage autrement que de la manière voulue par le saint Concile, sont donc dans la position de ceux qui sont mariés malgré un empêchement de consanguinité ou d'affinité ; le mariage est nul ; les soi-disant époux n'ont pas le droit de mener la vie commune ; ils ont le devoir indispensable ou de faire légitimer leur union, ou de se séparer absolument : mais dans ce dernier cas, avant de convoler à de nouvelles noces, il leur faudra subir des formalités aboutissant à une déclaration de nullité de mariage, portée par l'autorité compétente.

Ces procédures, dictées par de très sages lois, et destinées à faire prononcer d'une manière authentique la nullité d'un mariage certainement invalide, offrent pour la morale publique et la sécurité des personnes les garanties voulues, et préviennent les embarras que la *Patrie* signale à la fin de son dernier article.

Elles réduisent aussi à néant les accusations portées par le *Mail*.

Ajoutons, pour terminer, que les idées de la feuille protestante ne sont pas un motif suffisant pour amoindrir la doctrine ou dénaturer la morale et la discipline de l'Eglise catholique.

LES MITAINES D'UNE POUPEE

C'est une toute petite histoire qu'on m'a contée il y a deux jours.

Je l'écris ici pour les enfants : elle les édifiera et fera voir en même temps aux mères quels peuvent être les effets d'une leçon de charité habilement donnée.

Le fait s'est passé dans une famille de Montréal.

Marie est une fillette de dix ans. Elle a une poupée, une belle poupée qu'elle aime et dont elle fait chaque jour la compagne de ses récréations.

A voir le soin qu'elle en prend, on dirait que cette poupée a une âme. Il faut un berceau bien orné, des toilettes qui varient avec les saisons, que sais-je ? rien ne manque, et c'est un des grands bonheurs de Marie.

Or, voici l'hiver qui approche ; déjà la première neige est tombée.

Marie vint l'autre jour trouver sa mère :

— Auriez-vous la bonté de me donner vingt sous ?

— Et qu'en ferais-tu, mignonne ?

— J'achèterais des petites mitaines pour ma poupée ; car elle n'en a point, et il fera froid bientôt ; ce ne serait pas bien de la laisser souffrir.

La mère répondit avec une grande douceur :

— Mon enfant, ta poupée ne sait pas ce que c'est que la souffrance ; elle n'est pas plus sensible au froid qu'à la faim. Mais combien de petits pauvres, hélas ! n'auront rien pour se protéger contre les rigueurs de l'hiver ! N'aimes-tu pas mieux un petit pauvre que ta poupée ? C'est à un petit pauvre que de chaudes mitaines seraient utiles. Mais fais ce que bon te semblera, Marie. Tu m'as demandé vingt sous... tiens, les voici.

L'enfant remercia sa mère ; mais elle fut pensive toute la journée.

Elle se dit : « Je voudrais bien rencontrer un de ces petits pauvres dont maman m'a parlé. »

Elle chercha.

Le lendemain elle en trouva un, et, de ses vingt sous, acheta de bonnes mitaines d'hiver dont elle lui fit cadeau.

Elle ne s'en vanta point. Mais le soir sa mère lui dit :

— Et ta poupée, Marie !

— Ah ! ma poupée ; je l'ai presque oubliée ; depuis que vous m'avez parlé, je ne pense plus qu'aux petits pauvres. Le bon Dieu m'en a fait rencontrer un ; c'est à lui que mes vingt sous sont allés et je n'ai jamais eu le cœur si content.

Que de malheureux seraient secourus et consolés, si les riches voulaient leur donner seulement la dixième partie de ce qu'ils dépensent pour des choses souvent plus frivoles que les mitaines d'une poupée !

P. N. B.

LA PRIÈRE DU SOIR AU FOYER DOMESTIQUE

(Pour la SEMAINE RELIGIEUSE)

Le foyer domestique !

Ce mot évoque en moi l'idée des plus saintes choses :

Dieu d'abord qui a établi la famille et lui donne dans la paternité ce qu'il a de meilleur ; l'autorité sacrée du père ; les ten-

dresses de la mère, dont on ne saurait pas plus mesurer le cœur que le définir, cœur sans pareil, à la hauteur de tous les dévouements, capable de toutes les intuitions ; l'enfant « avec son doux sourire, sa douce bonne foi, sa voix qui veut tout dire ; » la sœur, la vierge, la fleur de la famille, avec les charmes et les espérances du printemps qui sourit partout ; le frère, le jeune homme au cœur pur et fort, qui trempe son âme pour les luttes à venir ; la maison elle-même et ses souvenirs bénis.

Voyez donc comme elle est belle la fin d'une journée dans une famille chrétienne, fidèle aux plus saintes traditions.

Le silence a succédé aux joyeux délassements de la soirée. Une voix seule trouble ce silence, la voix majestueuse du père, celle de la mère où vibre toujours l'harmonie d'une larme, ou bien la voix pure et suave de la jeune fille, quand ce n'est pas celle du jeune homme aux mâles accents.

Une de ces voix seule, dis-je, trouble le silence.

Écoutons-la, elle parle pour tous.

Et que dit-elle ?

Ah ! ce qu'elle dit : les anges recueillis l'écoutent attentivement et Dieu sent bien qu'il est père aux tressaillements de sa bonté prodigue qui laisse échapper des bienfaits.

Ce qu'elle dit ? son amour : Notre Père qui êtes aux cieux, que votre nom soit sanctifié. — C'est ainsi que vous prierez Dieu.

Ce qu'elle dit ? sa foi ; Lorsque deux ou trois de mes disciples seront assemblés en mon nom, je serai au milieu d'eux.

Ce qu'elle dit ? son espérance ; Si deux de mes disciples s'unissent pour me demander la même grâce, j'exaucerai leur prière.

Ce qu'elle dit ? ses occupations, ses besoins, son bonheur. Il y a eu dans la journée des peines et des joies, des froissements, peut-être avec les membres de la famille ou les compagnons de route, des espérances, des craintes...

Mon Dieu, sanctifiez les joies, soulagez les peines, faites oublier les froissements, réalisez les espérances, chassez les craintes... puis, la sublime parole : pardonnez-nous nos offenses comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés.

Ce qu'elle dit : La porte est fermée, nous prions dans le secret notre Père céleste et notre Père céleste nous voit, nous entend, nous exauce.

Mon Dieu ! j'ai compris que vous étiez le bonheur et je vous le dis.

Ainsi soit-il ! ainsi soit-il !

Un soir, je me trouvais dans une de ces familles si chrétiennes où l'on prie en commun. Quand la voix du fils aîné, qui avait récité la prière, se tut, la voix de la mère au ton irrésistiblement pénétrant ce soir là, commença la litanie suivante :

Pour une cause chère entre toutes : je vous salue, Marie...

Pour l'ami qui nous visite : je vous salue, Marie...

Pour celui qui aujourd'hui a fait de la peine à sa mère et qui le regrette : je vous salue, Marie...

Pour l'absent qui commence à être moins bon : je vous salue, Marie...

Celui qui avait fait de la peine à sa mère et qui le regrettait était à côté de moi et aussi surpris que moi de ce pardon maternel.

Puis le signe de la croix se fait comme sous la main de Dieu qui bénit.

Tous les fronts se relèvent joyeux et forts, épris d'une affection nouvelle les uns pour les autres et pour le foyer domestique dont on ne peut s'arracher tant que de pareils liens y attachent.

On s'embrasse ensuite, souvent en pleurant, comme le faisaient ce soir-là la mère et le fils dont j'ai parlé ; c'est le bonsoir, et l'on s'endort pendant que le parfum de la prière s'élève vers le ciel comme la fumée de l'encens dans nos églises au soir des solennités : Dieu a passé là.

Heureuse la famille qui prie ainsi : elle est unie !

Heureuse la famille qui prie ainsi : elle s'aime !

Heureuse la famille qui prie ainsi : elle réussit toujours !

Et si parfois l'épreuve vient frapper à sa porte, la prière en commun continuera d'adresser au ciel ses irrésistibles violences, l'épreuve passera.

La prière en commun, c'est une des traditions de la famille canadienne, un des gages de la conservation de la foi dans la famille comme dans la nation.

O familles chrétiennes qui, tous les soirs, vous réunissez pour prier, gardez bien votre trésor, le secret de votre union, de votre force comme de vos plus saintes joies.

Et vous, familles, chrétiennes aussi pourtant, qui n'avez pas ou qui n'avez plus cette habitude si salutaire, prenez-la, vous verrez comme tout s'en ressentira dans votre maison : si vous avez des joies, la prière en commun les rendra meilleures ; si vous avez des peines, la prière en commun saura au moins les adoucir, quand elle ne les guérira pas.

A. M.

LE R. P. PASCAL, O. M. I.

L'Athabaska-McKenzie est encore aujourd'hui pour nous presque un autre monde.

Ces régions de l'extrême Nord Ouest, avec leur physionomie si caractéristique que nous révélaiènt jadis les récits des missionnaires et des traitants, nous semblaient plus ou moins entrées dans le domaine de la légende.

Le siècle et le continent américain ont marché si vite depuis vingt cinq ans seulement !

La grande voie du Pacifique, en rapprochant les principaux points de cette zone, avait dû supprimer du même coup cet ensemble de choses curieuses ou pénibles, propres aux pays restés longtemps étrangers à la civilisation. Nous croyions presque réalisés déjà — parce que nous avions peu le loisir ou l'occasion de songer au contraire — ces changements et ces progrès qu'un autre quart de siècle accomplira partiellement. Mais c'était là — pour peu que nous l'ayons eue — une grande illusion, car la réalité nous offre un tout autre tableau.

D'intrépides missionnaires disséminés, au nombre de vingt-huit seulement, sur un territoire trois fois grand comme la France ; quelques-uns d'entre eux réunis en groupes de deux ou trois dans les principaux établissements ; tous les autres échelonnés un à un à des distances de cent vingt à cent cinquante milles ; leurs provisions apportées, à travers ces immenses espaces, par de petits traîneaux que tirent, sur la neige durcie, ces chiens de race esquimaude, semblables, pour ces pays, au renne de Laponie et au chameau du Sahara, rapides, robustes et sobres ; la nourriture quotidienne du missionnaire, faite de poisson et de crêpes grossières dont on ménage la moindre miette, parce qu'un baril de farine, rendu là, coûte dix-huit à vingt piastres ; dans ces vastes solitudes, incultes et glacées, de pauvres sauvages, mourant en nombre, la nuit, de faim et de froid, entassés sous leur tente ou leur cabane, tandis que d'autres expirent aux bras du prêtre, les yeux fixés sur le ciel où ils entrevoient ce paradis que Jésus leur a ouvert, baisant sa croix qui réchauffe leurs lèvres bleuies et adorant son nom qui adoucit leurs dernières souffrances : tel est le spectacle qu'offre encore, en l'an

de grâce mil huit cent quatre-vingt-dix, ce pays perdu vers les régions polaires ; tel est le récit que nous font les missionnaires — véritables révenants ! — qui ont connu les labeurs et les privations de cette existence.

Le R. P. Pascal n'est pas le moins intéressant ni le moins méritant d'entre eux.

Il a passé dix-huit ans dans ces missions : toute sa jeunesse sacerdotale et les meilleures années de sa maturité.

Né dans les montagnes du Vivarais, il allie à la vigueur de tempérament et de caractère de ses compatriotes la chaleur et la vivacité de leurs voisins des bords du Rhône.

Ses souvenirs et ses récits vivent de ces qualités natives qu'a développées son rude et fécond apostolat.

Le Père a été le compagnon, l'auxiliaire dévoué de ces deux saints évêques missionnaires dont le nom nous est si vénérable : Mgr Faraud qui vient de mourir à St-Boniface, Mgr Clut que nous avons vu partir à regret, malgré le délabrement de sa santé, allant consacrer à ses chères missions un reste de forces que l'âge n'ose point refuser à l'apostolat.

Le R. P. Pascal s'embarque ces jours-ci pour la France qu'il n'a pas revue depuis vingt ans.

Nous lui souhaitons un voyage deux fois heureux. Nous souhaitons aux néophytes qui ont reçu de lui la parole et l'eau qui vivifient, surtout à ceux qui les attendent encore, son retour mille fois heureux.

G B

DEPART L'UN APRES L'AUTRE ET RENCONTRE DANS L'ETERNITE

Dans un petit village du diocèse de Bordeaux se trouvait, il y a quelques années, un pauvre vieux ménage octogénaire. Le mari, qui n'avait pas fait sa première communion, vivait en dehors de toute pratique religieuse ; sa femme, au contraire qui avait toujours été bonne chrétienne, était devenue très pieuse. Elle avait essayé bien des fois de ramener à Dieu son mari, mais toujours inutilement. Un jour, elle tomba malade. Le médecin constata bientôt la gravité du mal, et l'engagea à mettre ordre à

ses affaires. Chrétienne, elle n'eût pas de peine à se résigner à la mort, mais son mari était comme atterré par la perspective d'une séparation. Il était à moitié paralysé et immobile à l'autre bout de la chambre, dans un grand fauteuil, regrettant tout haut de ne pouvoir donner à la chère malade les soins que réclamait son état.

La bonne femme était, elle aussi, très désolée, mais pour un motif tout autre : elle pleurait et priait, profondément attristée de laisser derrière elle, non converti et dans un aussi pitoyable état de conscience, celui qui avait été le compagnon de sa vie pendant de si longues années. Au moment de recevoir les derniers sacrements, elle tenta une dernière fois, mais en vain, de ramener son mari au bon Dieu.

Cependant celui-ci suivait avec angoisse les progrès du mal. Quand il crut que les derniers moments approchaient, il appela deux voisins et leur dit en sanglottant : « Mes amis, portez-moi auprès de ma pauvre femme, pour que je l'embrasse une dernière fois et que je lui dise adieu. » Le lit où gisait la moribonde était un de ces grands lits d'autrefois, qui avancent dans la chambre et que l'on peut aborder des deux côtés. En voyant approcher son mari, la femme réunit ses forces et se tourne de l'autre côté. On porte le vieil infirme de ce côté-là ; au grand étonnement de tous, la femme se retourne en disant : « A quoi bon nous embrasser et nous dire adieu, si nous ne devons pas nous revoir dans l'éternité ? »

Le vieil incrédule n'y tient plus. Il fond en larmes. Si, si, ma pauvre chère femme ! s'écria-t-il, nous nous reverrons, je te le promets. Je vais appeler le curé tout de suite, et je me confesserai. N'aie pas peur ; je ne veux pas être séparé de toi pour toujours. Moi aussi, je vais servir le bon Dieu. Prie-le qu'il me pardonne. »

On était en pleine nuit, et il était trop tard pour faire venir immédiatement le prêtre. Mais, dès le matin, on courut au presbytère : « Venez vite, M. le curé ! — Comment ! répondit celui-ci, elle n'est point morte ? — Ce n'est pas pour elle, mais pour son mari, qui vous réclame pour se confesser tout de suite. »

Le curé accourt. A moitié morte et sans mouvement, la bonne femme vivait encore et avait sa pleine connaissance. Elle regardait fixement son mari, à l'autre bout de la chambre. En voyant entrer le curé, un éclair de joie brilla dans ses yeux éteints et,

d'une voix mourante, elle murmura : « Je ne voulais pas m'en aller avant de le voir converti. »

Le curé s'assoit auprès du vieux mari ; la confession commença ; et, au premier signe de croix, l'heureuse bonne femme rend le dernier soupir...

Huit jours après, à la messe du second service funèbre célébré pour sa femme, le pauvre vieillard converti faisait sa première communion, à la grande édification de toute la paroisse.

CHRONIQUE

Monsieur l'Administrateur a fait, mardi de la semaine dernière, la bénédiction de la nouvelle église de Ste-Théodosie ; M. M. Légaré, vice-supérieur du collège de l'Assomption, a donné le sermon de circonstance.

* * *

La retraite des dames à St-Jacques a été prêchée cette semaine par le R. P. Chariand, de l'ordre de Saint-Dominique.

* * *

L'anniversaire du sacre de Sa Grandeur Mgr Taché, archevêque de St-Boniface tombant demain, ne sera célébré que mardi. Sa Grandeur chantera la messe à la cathédrale ; il y aura sermon.

* * *

Dans quelques jours on commencera à l'archevêché de Montréal, le procès dit de *non-culte*, dans la cause de béatification de la Vénérable Mère d'Youville fondatrice de la communauté des Sœurs de charité.

* * *

Malgré les variations critiques de la température en cette saison, N. S. P. le Pape continue de jouir d'une santé excellente et qui promet, s'il plaît à Dieu, de réaliser les vœux des catholiques pour la célébration de son jubilé épiscopal.

* * *

Des lettres du Colorado nous apprennent que la santé de M. l'abbé Clément, autrefois du diocèse de Montréal, laisse beaucoup à désirer. Il a dû abandonner l'exercice du saint ministère. Nous faisons des vœux pour son prompt rétablissement.

On travaille actuellement à l'organisation d'un grand bazar au profit de l'église de St-Antoine. Ce bazar se tiendra dans la nouvelle église et s'ouvrira le 25 de ce mois. — On s'attend à ce que l'église de St-Antoine soit ouverte au culte pour la fête de Noël.

* * *

Dimanche après-midi a eu lieu, à St-Léonard de Port-Maurice, près Montréal, la bénédiction solennelle d'une cloche destinée à l'église de cette paroisse. La cérémonie a été faite par Monsieur l'Administrateur, et le sermon a été donné par M. l'abbé A. Bélanger, vicaire au Sacré-Cœur.

* * *

La fête de la Présentation de la Ste-Vierge a été célébrée hier au grand séminaire, avec la solennité ordinaire.

Sa Grandeur Monseigneur Moreau évêque de St-Hyacinthe, a chanté la messe et présidé à la rénovation des promesses cléricales.

* * *

Le R. P. Jodoin, O. M. I. a été nommé supérieur de la maison de St-Pierre à Montréal ; Le P. Drouet est retourné à St-Sauveur de Québec.

La nouvelle de la nomination du R. P. Lefebvre comme provincial est prématurée.

* * *

A Saint Sauveur, le premier novembre courant, a eu lieu la bénédiction solennelle d'une statue de la Ste-Vierge, présentée à l'église par les dames de la paroisse.

Le sermon a été donné par le R. P. Gory, de la compagnie de Marie de Montfort.

* * *

Les Révds Pères Trappistes de Notre-Dame du Lac occuperont sous peu une partie de leur monastère en voie de construction. Il y a déjà assez longtemps que les anciennes bâtisses sont insuffisantes pour loger tous les religieux, déjà au nombre d'une quarantaine. M. l'abbé Chèvrefils, curé de Ste-Anne de Bellevue, a fait don au nouveau monastère de l'ancienne cloche de son église.

* * *

Il y a vingt-un étudiants au collège canadien à Rome ; c'est un nombre considérable pour un établissement qui n'en est qu'à son début. Monsieur l'abbé W. Leclaire, SS., dont la santé était très affaiblie, paraît avoir pris du mieux. Il est toujours au collège canadien, dont il a, comme on le sait, dirigé la construction. Les nombreux amis que M. Leclaire a laissés au Canada font des vœux bien ardents pour le rétablissement de sa santé.

* * *

Son Eminence le cardinal Taschereau, archevêque de Québec, a lancé un Mandement, annonçant que Monseigneur François de Montmorency Laval a été déclaré Vénérable.

Son Eminence ordonne en même temps une quête dans toutes les églises de son diocèse, pour couvrir les dépenses encourues dans cette cause de béatification qui intéresse au plus haut point l'honneur et la gloire de l'Eglise canadienne toute entière.

* * *

Les citoyens de Montréal, en grand nombre, demandent les amendements suivants à la loi des licences.

1^o — Que le commerce des liqueurs soit séparé du commerce d'épicerie et de tout autre commerce.

2^o — Que le nombre des buvettes soit considérablement réduit, et que la taxe des licences soit notablement augmentée.

3^o — Qu'il soit pourvu à l'exécution rigoureuse des lois relatives à l'inspection des liqueurs, à la vente des boissons le dimanche, et à la vente des boissons aux mineurs.

* * *

Un nouvel outrage à la foi catholique vient de souiller la Ville Sainte. Il s'est formé à Rome un cercle démagogique et socialiste qui a pris le nom de *Cercle Jésus-Christ*, dans le but avoué de dénaturer la divine doctrine du Sauveur et de la faire servir à la propagande des idées les plus subversives. Ce n'est que la suite d'un autre projet mis en avant par les francs-maçons et appuyé par les gouvernants, à savoir d'élever à Rome un monument à l'Homme-Christ.

NOUVELLES RELIGIEUSES

France. — Une cérémonie touchante a eu lieu le 29 octobre, dans l'église de Saint-Sulpice à Paris, où l'on célébrait une messe à l'occasion du départ, en application de la nouvelle loi militaire, de quatre-vingt-sept jeunes gens appartenant au séminaire de Saint-Sulpice, aux Missions-Étrangères et à l'ordre de Saint-Lazare. Une foule considérable avait envahi l'église. C'est le cardinal Richard, archevêque de Paris, qui a officié pontificalement, assisté du docteur Elias Hoyek, archevêque maronite d'Arca, et de Mgr Elie XII Abolyonan, patriarche chaldéen de Babylone.

Après la bénédiction du Saint Sacrement, le cardinal, coiffé de la mitre et la crosse d'archevêque à la main, a adressé aux « partants » une émouvante allocution.

PRIONS POUR NOS MORTS



C'est une bonne et salutaire pensée de
prier pour les morts, afin qu'ils
soient délivrés de leurs péchés.
II Mach., XII, 46.

Sr Marie Hebert dite Marie du Carmel, C. N. D.
Sr Marie Arthemise Rioux de St-Lazare, C. N. D.
Dame Laurentine Desilets, épouse de S. Corsette, St-Pierre-
les-Beckets.
François Desilets, St-Grégoire.
Philippe Mignault, St Michel d'Yatmaska.
Auguste Lavigne, Joliette.
Antoine Lefebvre, St Hermas.

DE PROFUNDIS.

IMPRIMERIE

ANTOINE ROBERT

193, Rue St-Urbain, - Montreal.

B. E. McGALE

PHARMACIEN

2123 Rue Notre - Dame 2123

MONTREAL.

Le dimanche :

De 1 heure à 2 heures P. M. :

" 5 " à 6 " "

" 8 30 à 9,30 "

VIGNOBLES CANADIENS

Comte d'Essex Ont.

ERNEST GIRARDOT & CIE., Propriétaires.

Vin de Messe approuvé par Son Eminence le Cardinal Taschereau par Mgr Fabro et les autres évêques du Canada, employé dans presque tous les Evêchés de la puissance et aussi dans presque tous les collèges de la Province de Québec. Vin de Table de première qualité.

Satisfaction garantie. Nous expédions directement de nos caves. Pour prix et autres informations s'adresser à

ERNEST GIRARDOT & CIE,

SANDWICH, ONT.

NOTE.—Nos vins se conservent parfaitement en barriques.

CLOCHES POUR EGLISES

MEARS & STAINBANK,

Etablis en 1570

FONDERIE de CLOCHES de WHITECHAPEL (Londres Ang).

MENEELY & CIE

ETABLIS EN 1826.

WEST TROY, N. Y.

HUGH RUSSEL,

Agent.

43 RUE ST-FRANCOIS-XAVIER, - MONTREAL.

Prix donnés sur demande pour cloches délivrées soit à Montréal, soit à la gare de chemin de fer ou au quai de bateau à vapeur le plus près,



LIVRES Anciens et Modernes achetés et échangés, catalogues publiés trimestriellement. Librairie scientifique. Papeterie à bon marché.

GRANGER FRERES,

No 1699, RUE NOTRE-DAME, 2e porte a l'Est de l'Eglise
Notre-Dame, Montreal.

QUERY FRERES

ARTISTES-PHOTOGRAPHES

EMPLOYÉS PENDANT DE LONGUES ANNÉES A LA MAISON NOTMAN
No 10, RUE ST-LAMBERT.

Conditions spéciales pour le clergé et les communautés religieuses.

ARTICLES EN DEMANDE

GLACIERES en bois franc, air froid et sec, à bon marché. SORBETIERE, toute dimension et prix. TONDEUSES pour l'herbe, \$5.50 à 7.50. TOILE en lii métallique depuis 20c la verge. BALAIS à tapis (nouveaux) \$2.25 à 4.00.

AU NOUVEAU MAGASIN DE

L. J. A. SURVEYER, 6, rue St-Laurent, Montréal.

CHARLES A. BRIGGS

CHAPELIER et MANCHONNIER

MAISON FONDÉE EN 1862.

Chapeaux de Feutre, de Soie, Etc., Etc

2097 RUE NOTRE-DAME.

PERRAULT ET MESNARD,

ARCHITECTES

17 Cote de la Place d'Armes

Boite 1414 Bureau de Poste

M. PERRAULT

A. MESNARD

FONDERIE DES ARTISANS

FONDER EN 1870

DAY & DEBLOIS

FABRICANTS DE LA

Célèbre Fournaise à Eau chaude "BEAUPRÉ" pour chauffage des Eglises, Collèges, Couvents, Edifices publics et Résidences. Nous faisons une spécialité des ouvrages en fonte suivants :

Colonnes pour Eglises, Magasins, etc., Radiateurs, Clotures et Balustrades en Fonte pour Toits, Tourelles, Balcons, Parterres, etc., etc., Clotures pour Cimetières, etc., etc.

120, RUE ANNE,

MONTREAL.

LA ROYALE

Bureau Principal :

COIN de la PLACE D'ARMES et de la Rue NOTRE-DAME.

CIE D'ASSURANCE

Actif \$30.000.000

Wm TATLEY, agent général.

E. HURTUBISE, et A. St-CYR,
agents du département français.

Wm. McNALLY & CIE

IMPORTATEURS DE

Tuyaux d'Egouts Ecossais, de toutes Dimensions

Plâtre de Paris, Briques à feu, Terre à feu, Tuyaux de cheminée.

50 Rue MCGILL Montréal



OUVRAGES en MARBRE et en GRANIT
COTE DES NEIGES, MONTREAL.

J. & P. BRUNET,

Importateurs et Manufacturiers de

MONUMENTS, TOMBES, CHARNIERS,

POTEUX, COPINGS,

Et toutes sortes d'ouvrages de cimetières.

Reparations de tout genre a des Prix
Tres Reduits.

Specialite: Cercueils doubles en marbre.

Résidence privée: J. BRUNET, Cote des Neiges

“ “ PLA. BRUNET, Entreponeur-Briquetier, 203, rue Laval.

MAISON DE SANTE

POUR LES

ALIENES ET LES EPULEPTIQUES, ETC., ETC.

SOUS LA DIRECTION DES

FRERES DE LA CHABITE

Quelques pas plus loin que l'église de la Longue-Pointe, et du même côté
de la dite église, près Montréal, P. Q.

NOUVELLE MAISON D'ORNEMENTS D'EGLISE

ALBERT GAUTHIER,

(Cidevant de la Maison B. LANCROT)

IMPORTATEUR DE

Bronzes, Ornaments d'Eglise, Chasublerie, Vins de Messe.

MANUFACTURIER DE

Statues, Chemins de Croix, Peintures, Décorations,
Bannières, Insignes, etc.

1677 Rue NOTRE-DAME

MONTREAL.

LOTERIE NATIONALE

CLASSE D.

Tirage le Troisième Mercredi de chaque mois.

Le quarante-unième tirage mensuel aura lieu le

Mercredi, le 17 Decembre 1890, a 2 Heures P. M.

VALEUR des LOTS : \$50,000,00

GROS LOT : UN IMMEUBLE DE 5,000

NOMENCLATURE DES LOTS :

1 Immeuble de	\$5,000.00	\$5,000.00
1 do	2,000.00	2,000.00
1 do	1,000.00	1,000.00
4 do	500.00	2,000.00
10 do	300.00	3,000.00
30 Ameublements.....	200.00	6,000.00
60 do	100.00	6,000.00
200 Montres d'or.....	50.05	10,000.00
1000 Montres d'argent.....	10.00	10,000.00
1000 Serviettes de toilette.....	5.00	5,000.00

2307 lots valant \$50,000.00

\$1.00 LE BILLET

A. A. AUDET, Secrétaire.

Bureau : No 19, RUE ST-JACQUES, MONTREAL.

C. S. GAGNIER

Etablie en 1850.

PEINTRE DECORATEUR

TAPISSIER

No 24 RUE VITRE No 24

MONTREAL.

GEO. H. L'ABBE & CIE

433, 455, rue St-Jacques,

131, 133, 135, rue Inspecteur.

EN GROS.

MANUFACTURIERS DE

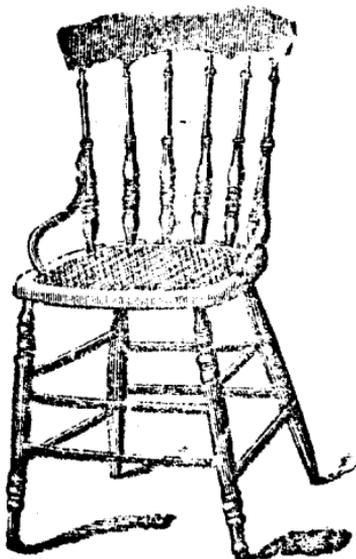
Toutes sortes de Chaises en Bois, en
Canne et Perforees, ainsi que Bancs.

(NOUS TENONS EN STOCK CONSTANMENT)

De 50,000 a 60,000 Chaises,

OUVRAGE GARANTI

PRIX LES PLUS BAS.



JOS. ROBERT & FILS

MARCHANDS DE BOIS DE SCIAGE,
MANUFACTURIERS DE

PORTES, CHASSIS, MOULURES, CORNICHES

SPÉCIALITÉ :

BANCS D'ÉGLISE, PUPITRES, CHAIRES, ETC., ETC.

TOUJOURS EN MANS :

PIN, EPINETTE, PRUCHE, BOIS BLANC, ETC.

TELEPHONE 879 B.

107, CHEMIN PAPINEAU, MONTREAL.

STANDARD LIFE ASSURANCE CO.

ETABLIE EN 1925.

DE EDIMBOURG, ECOSSE.

Bureau principal en Canada : Montréal.

Assurances substantives, \$100,000,000. | Fonds investi, \$33,000,000 | Revenu annuel, \$4,450,000
Bonus distribués, \$22,000,000. W. M. RAMSAY, gérant.

VICTOR THERIAULT

ENTREPRENEUR DE POMPES FUNEBRES

161 et 18 Rue Saint-Urbain MONTREAL.

Telephone No 1399.

Prix MODÉRÉS.

Spécialité : Embaumer.

A. HURTEAU & FRERE,

MARCHANDS de BOIS de SCIAGE

92, RUE SANGUINET, MONTREAL.

Coin des rues Sanguinet et Dorchester.

CLOS }

TELEPHONE No. 106.

Bassin Wellington, en face des Bureaux du Grand-Tronc.

TELEPHONE No. 1404.

JOS HUSEREAU

PLOMBIER, FERBLANTIER,

Poseur d'Appareils à Eau Chau-
de, Couvertures, Etc.

No 42, rue Ste-Marguerite, Montréal.

A. PALASCIO

MARCHAND DE FER

En Gros et en Détail.

Importateur de toutes espèces de Ferronneries pour construction d'Eglises,
Collèges, Couvents et Résidences. Outils pour Menuisiers, Charpentiers,
Meubliers etc., une spécialité.

390, Rue St-Jacques, 390.